



ECONOMISER L'ÉNERGIE AVEC DE PETITS INVESTISSEMENTS (GEN 03)

Comment faire des économies d'énergie avec des petits gestes ?

Ci-dessous, vous trouverez une série de mesures pour économiser l'énergie. Certaines demandent simplement une modification de comportement sans aucun investissement, d'autres exigent un petit investissement.

1. CONSEILS POUR LE CHAUFFAGE

- Éteindre le chauffage dans les pièces inoccupées. Economie : 8%
- Fermer les portes et les fenêtres entre les espaces non chauffés et chauffés. Economie : 6%
- Pendant la journée, diminuer la température d'un degré au moins. Economie : 6 à 7%
- Le soir, fermer tentures et volets. Economie : 5%
- Une demi heure avant d'aller au lit, baisser le thermostat ou le chauffage sur 15°C. Economie : 2%
- Remplacer les joints d'étanchéité des vieilles portes extérieures et/ou fermant mal ainsi que des fenêtres. Economie : 2%
- Placer des panneaux réflecteurs entre les murs et les radiateurs qui se trouvent contre des murs de façade ou des murs intérieurs froids. Fixer ces panneaux composés de frigolite (isolant) et d'aluminium (réflecteur) permet de diminuer les pertes à travers le mur derrière le radiateur de 70%, surtout si ce dernier n'est pas isolé.
- Poser et régler correctement les vannes thermostatiques qui permettent de régler la température de chaque pièce. Cela évite de surchauffer des endroits qui bénéficient d'apports d'énergie gratuits comme le soleil ou de chauffer inutilement des locaux peu fréquentés.
- Placer une gaine en mousse sur les tuyauteries situées dans les parties non chauffées de votre logement. Economie : 6 euros par an et par mètre de tuyau isolé.

2. CONSEILS POUR L'EAU CHAUDE SANITAIRE

- Préférer une douche à un bain. Economie annuelle 50 € si l'eau est chauffée au gaz, et 150 € si elle est chauffée à l'électricité.
- Prendre une douche plus courte : 3 minutes par jour de moins sous la douche équivaut à une économie annuelle de 40 € si l'eau est chauffée au gaz et jusqu'à 120 € si elle est chauffée à l'électricité.
- Installer un pommeau de douche économique. Economie annuelle : 25 € si l'eau est chauffée au gaz et jusqu'à 75 € si elle est chauffée à l'électricité.
- Placer une minuterie sur le boiler électrique de la cuisine. Economie annuelle : de 8 à 20 €.

3. CONSEILS POUR LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE

3.1. REFROIDIR ET SURGELER

- Occuper correctement les espaces du réfrigérateur et du surgélateur. Eviter de surcharger le réfrigérateur : ceci augmente sa consommation d'énergie et diminue la durée de conservation des aliments (l'air froid circule moins bien). Par contre, toujours garder un congélateur bien rempli, quitte à combler les vides avec de la frigolite.
- Dégivrer régulièrement le réfrigérateur et le congélateur : deux petits millimètres de givre augmentent de 10% sa consommation !
- Contrôler régulièrement l'état des joints des portes. Si nécessaire, remplacer les joints du réfrigérateur ou du congélateur. Une feuille de papier insérée dans la porte doit pouvoir tenir sans problème. Si vous sentez une résistance en la retirant, c'est que la porte ferme bien. Sinon, remplacez le joint d'étanchéité. Economie annuelle : 10% de la consommation du frigo, qui est l'appareil électroménager le plus énergivore du ménage.



- Ne pas placer le réfrigérateur ou le surgélateur à proximité d'une source de chaleur comme le four ou un radiateur. Laissez 5 cm entre l'appareil et le mur afin de permettre une aération suffisante.
- Lors de l'achat d'un nouvel appareil, choisir un appareil avec le label A++, A+ ou A. Ils sont plus chers à l'achat, mais consomment beaucoup moins. La dépense supplémentaire est récupérée après quelques années.
- Maintenir la température du réfrigérateur entre 4 et 6°C et celle du congélateur à -18°C. Des températures inférieures sont inutiles et coûteuses.

3.2. L'ÉCLAIRAGE

- Remplacer les ampoules classiques par des économiques (ou basse consommation).
- Elles consomment 5 fois moins d'énergie qu'une ampoule classique pour délivrer le même flux lumineux et ont une longévité 8 fois plus grande.
- Dès qu'une ampoule fonctionne régulièrement plus d'une demi-heure, il est intéressant de la remplacer par une ampoule économique : elle chauffe beaucoup moins et peut vivre jusqu'à 8 fois plus longtemps. Économie d'énergie : de 75 à 80%. L'achat, plus onéreux, est vite amorti.
- Éteindre les lumières inutiles lorsque l'on quitte la pièce ou dans les pièces inoccupées pour éviter les éclairages superflus, en tous cas si l'éclairage est fait de lampes classiques à incandescence. Éteindre des lampes « néons » se justifie pour une absence de plus de 20 minutes !
- Éviter l'utilisation de lampadaires à éclairage indirect munis d'une lampe halogène. Les lampes halogènes sont très énergivores et peuvent vous coûter de 50 à 80 € par an (pour un halogène sur pied de 300 Watts). De tels lampadaires existent aussi avec des ampoules classiques ou économiques.
- Éclairer ponctuellement : pas la peine de baigner la pièce de lumière pour lire ou travailler au bureau : préférer un éclairage ponctuel qui consomme moins.
- Lorsque l'on tapisse ou peint une pièce, opter pour des couleurs claires qui réfléchissent beaucoup mieux la lumière. Un intérieur foncé demande le double voire le triple d'intensité de l'éclairage. Il en va de même pour les abat-jour de couleur sombre.
- Nettoyer régulièrement lampes et abat-jour afin d'améliorer leur rendement lumineux. Nettoyer aussi fréquemment les rideaux translucides.

3.3. LES APPAREILS EN « MODE VEILLE »

Certains appareils consomment de l'électricité 'en cachette', sans qu'on le remarque.

On peut distinguer deux types de consommations « cachées » :

- La consommation de « veille »

Les appareils qui restent inutilement en « mode veille » alors qu'ils pourraient être éteints via l'interrupteur « on-off » principal. C'est typiquement le cas du téléviseur, du lecteur CD et DVD, de la chaîne hi-fi, de l'ordinateur, etc.

- La véritable consommation cachée

Les appareils qui restent raccordés en permanence au secteur et qu'on ne peut pas ou qu'on ne pense pas à débrancher : machine à laver, chargeur de GSM, cafetière, photocopieur, imprimante, fax, lampadaire halogène avec variateur, brosse à dents électrique, etc.

Il ne s'agit « que » de quelques watts par appareil, d'accord, mais 24h sur 24 et 365 jours par an... ça commence à chiffrer !

3.4. L'AVER ET SECHER

- Laver à plus basse température : vu la performance des machines et les lavages plus fréquents, il est devenu quasiment inutile de laver à haute température. Les programmes à 60°C et 40°C suffisent amplement et même souvent à 30°C avec les vêtements modernes. A 40°C, l'économie est de 70% d'énergie par rapport à un lavage à 90°C.
- Éviter une utilisation systématique du séchoir : c'est un appareil très énergivore, il consomme 2 à 3 fois plus d'énergie que le lave-linge. Faire plutôt sécher la lessive à l'extérieur ou dans un local ventilé. S'il faut absolument utiliser un séchoir, opter pour un essorage maximum à 1.200 tours/minute, suffisamment efficace et moins énergivore.



3.5. CUISINER

- Utiliser le plus possible une casserole à pression : pour préparer de multiples recettes et réaliser un gain de 40 à 70% en temps et en énergie.
- Mettre un couvercle sur les casseroles : les aliments cuisent plus vite, on évite d'importantes pertes de chaleur. Economie : 50% d'énergie par cuisson.

4. PLUS D'INFOS

4.1. AUTRES FICHES

- Fiche sur « Les investissements économiseurs d'énergie » (ISO_01)
- Fiche sur « Quelles lampes choisir pour consommer moins d'électricité ? » (ELEC_01)
- Fiche sur « Les consommations cachées » (ELEC_02)
- Fiche sur « Les labels de qualité pour choisir ses électroménagers » (ELEC_03)
- Fiche sur « Est-il efficace d'éteindre l'éclairage pour 5 minutes d'absence ? » (ELEC_08)

4.2. RÉFÉRENCES

- ABEA : www.curbain.be
- Défi Energie : www.defi-energie.be

4.3. ACTEURS

**Bruxelles Environnement -
IBGE**
Service Info Environnement
www.bruxellesenvironnement.be
Tél. : 02/ 775 75 75

APERe asbl
www.apere.org
Tél. : 02/ 218 78 99

**L'ABEA, l'Agence
bruxelloise de l'énergie**
www.curbain.be
Tél. : 02/ 512 86 19

**Service public fédéral des
Finances**
www.energie.mineco.fgov.be
Tél. : 02/ 201.26.64

